

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Pour la dotation des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et auxiliaires de la direction incendie et secours de la communauté urbaine de Lyon, il s'avère nécessaire d'acquérir, pour les exercices 1999 et suivants, des effets d'habillement : tenues de sortie, chemises F1, tenues de sport, parkas de sapeurs-pompiers, bottes et vestes de cuir.

Leur acquisition pourrait être réalisée par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics. Il s'agirait, compte tenu de la fluctuation des effectifs et de la demande, de marchés à bons de commande.

Ces marchés pourraient être répartis en six appels d'offres distincts et allotés ainsi qu'il suit et selon les quantités estimées :

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| - appel d'offres n° 1 : tenues de sortie (vestes + pantalons) - lot unique | environ 180 tenues par an,   |
| - appel d'offres n° 2 : chemises F1 - lot unique                           | environ 1 500 unités par an, |
| - appel d'offres n° 3 : tenues de sport en quatre lots :                   |                              |
| . lot n° 1 : survêtements  | environ 1 000 par an,        |
| . lot n° 2 : chaussures de tennis  | environ 1 000 paires par an, |
| . lot n° 3 : chaussures de cross-training                                  | environ 1 600 paires par an, |
| . lot n° 4 : coupe-vent  | environ. 700 unités par an,  |
| - appel d'offres n° 4 : parkas - lot unique                                | environ 500 unités par an,   |
| - appel d'offres n° 5 : bottes de cuir - lot unique                        | environ 250 paires par an,   |
| - appel d'offres n° 6 : vestes de cuir - lot unique                        | environ 250 vestes par an.   |

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé sur la procédure le 7 avril 1998 ;

**B - Propose de délibérer en conséquence ;**

Vu le présent dossier ;

Vu les articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 7 avril 1998 ;

vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission ressources humaines, incendie et secours ;

Oùï le rapporteur précisant que, dans le paragraphe 4 du rapport, il convient de lire "Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure le 7 avril 1998" au lieu de "La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé sur la procédure le 7 avril 1998" ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par le rapporteur.

**2° - Autorise :**

a) - la direction incendie et secours à traiter ces fournitures par voie de six appels d'offres ouverts allotis ainsi qu'il suit, en application des articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics, pour l'année 1999 et reconductibles deux fois une année :

- appel d'offres n° 1 : tenues de sortie,
- appel d'offres n° 2 : chemises F1,
- appel d'offres n° 3 : tenues de sport en quatre lots :

- . lot n° 1 : survêtements,
- . lot n° 2 : chaussures de tennis,
- . lot n° 3 : chaussures de cross-training,
- . lot n° 4 : coupe-vent ;

- appel d'offres n° 4 : parkas,
- appel d'offres n° 5 : bottes de cuir,
- appel d'offres n° 6 : vestes de cuir ;

b) - monsieur le président à signer tous les actes contractuels s'y référant et à les rendre définitifs.

**3° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs (acte d'engagement/CCAP - CCTP - règlement de consultation).

**4° - Décide** que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**5° - La dépense** globale de ces fournitures, soit environ 7 650 000 F TTC sur trois ans, sera prélevée sur les crédits ouverts et à ouvrir au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999, 2000 et 2001 - compte 606 360 (M 14).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,